

## Actualités du Prith

### → Séminaire maintien dans l'emploi de Vendée

Dans le cadre du plan d'action du PRITH, la Vendée a organisé le 3 mars 2017 son 5ème séminaire maintien dans l'emploi à destination de l'ensemble des acteurs du maintien dans l'emploi.

La thématique choisie cette année était "Le maintien dans l'emploi des personnes cérébro-lésées".

Cette édition a débuté cette année encore par une présentation des dernières actualités juridiques et réglementaires en lien avec la santé au travail à savoir la loi travail, la réforme de la Reconnaissance de la Lourdeur du Handicap et les évolutions en matière de secret médical. La thématique du maintien des personnes cérébro-lésées a ensuite été introduite par l'UCEO - Unité de Conseil, d'Evaluation et d'Orientation - structure spécialisée dans l'accompagnement des personnes cérébro-lésées et a été illustrée par une table ronde au cours de laquelle le Crédit Mutuel Océan, l'UCEO, le médecin du travail du Restev ainsi que le Sameth ont témoigné de l'accompagnement mis en oeuvre pour maintenir en poste un salarié.

Cette année, ce sont près de 70 personnes qui ont participé à cet événement. Le diaporama de cette matinée est disponible dans l'espace privé du PRITH [www.prith-paysdelaloire.org](http://www.prith-paysdelaloire.org).



### → Module d'orientation approfondie pour les assurés en indemnités journalières (MOAIJ)



Le MOAIJ compte cette année 20 modules répartis sur les 5 départements. Il s'adresse aux assurés en arrêt de travail qui ne pourront pas rester dans leur entreprise d'une fait d'une inaptitude pressentie à tout poste. D'une durée de 7 semaines, il alterne des temps de formation et des périodes de stage en entreprise. Le bilan des modules déployés de 2014 à 2016 montre que 18 mois après la fin du module, 43% des bénéficiaires ont retrouvé une activité professionnelle.

Les inscriptions sont gérées par le Service social de la Carsat. Les prochaines entrées auront lieu:

- 15 Mai 2017 - La Roche sur Yon (Vendée)
- 29 Mai 2017 - Saint Nazaire et Nantes (Loire Atlantique)

[En savoir plus](#)

### → "Travailleurs handicapés ordinaires" - Un projet d'exposition photographique et sonore en Loire-Atlantique

Ce projet imaginé à l'occasion du 30ème anniversaire de la loi du 10 juillet 1987 entend présenter les différents dispositifs d'insertion de Loire-Atlantique et mettre l'accent sur le rôle fondamental des médiateurs et des tuteurs. Cette exposition sera constituée de 10 portraits de salarié(e)s aux handicaps et métiers différents, travaillant en Loire-Atlantique dans le secteur privé ou public, et qui partagent la joie et la fierté d'avoir enfin trouvé leur place. Chaque portrait doit éclairer un handicap et un dispositif d'insertion porté par une association ou une institution du secteur. Il s'agit à travers ces hommes et ces femmes de montrer la diversité des voies d'insertion possible.

[En savoir plus](#)

---

## Agenda

- Club handicap et emploi Medef Loire-Atlantique  
- 14 septembre 2017 - de 8h30 à 10h (Ancenis)
- Matinales CGPME 44  
- 18 mai 2017 - 165ème édition, pour Cap emploi 44 à Saint Nazaire  
- 22 juin 2017 - 166ème édition, pour Cap emploi 44 et autres organismes à Nantes
- Manifestations employeurs et handicap  
- 8 juin 2017 - Loire-Atlantique : Stade de la Beaujoire à Nantes  
- 22 juin 2017 - Vendée

### Les séminaires maintien dans l'emploi du PRITH

- Loire-Atlantique : 1er juin 2017 à Nantes
- Sarthe : 14 septembre 2017 à Saint-Saturnin
- Mayenne : 20 septembre 2017 à Laval
- Maine-et-Loire : 28 septembre 2017 - lieu à confirmer

---

## Zoom sur...

### → Dispositif d'accompagnement et de conseils pour les licenciés pour inaptitude (LINA) - Une action innovante de Pôle emploi

L'action avait pour objectif d'accompagner de manière renforcée pendant 6 mois des personnes licenciées pour inaptitude en vue d'une reconversion professionnelle.



Expérimenté entre septembre 2015 et juin 2016 dans 5 régions (Pays de la Loire, Rhône-Alpes-Auvergne, Hauts-de-France, Occitanie et Ile-de-France), son évaluation démontre que :

- La mobilisation de l'expertise conjointe des conseillers référents et des psychologues du travail a permis aux personnes de mieux surmonter l'épreuve à laquelle elles sont confrontées, de reconstruire un projet professionnel, et d'accroître et sécuriser le retour à l'emploi.
- Par rapport à une population témoin composée de demandeurs d'emploi licenciés pour inaptitude mais non entrés dans l'accompagnement LINA, les bénéficiaires augmentent de 17% leurs chances d'accès à l'emploi au cours des 9 mois qui suivent leur entrée dans le dispositif. Enfin, les bénéficiaires sont plus satisfaits de leur accompagnement par Pôle emploi et valorisent plus souvent son apport notamment sur le maintien de la motivation, la confiance en soi, la découverte de nouveaux métiers, l'orientation et le projet professionnel ainsi que sur l'optimisation de la recherche d'emploi.

Source : Pôle emploi

[En savoir plus](#)

### → **Rapport "Les entreprises adaptées" de l'Inspection générale des finances et l'Inspection générale des affaires sociales**



"A la demande conjointe du ministère du Travail et de l'Emploi et du ministère de l'Economie, l'inspection générale des affaires sociales (IGAS) et l'inspection générale des finances (IGF) ont mené une évaluation des entreprises adaptées, à la fois comme dispositif d'aide à l'insertion professionnelle des personnes en situation de handicap et comme acteurs économiques.

Leur rapport de septembre 2016, qui vient d'être rendu public, comprend un volet "performance sociale" dans lequel l'IGAS et l'IGF font état notamment d'un accès imparfait aux entreprises adaptées, un accompagnement socioprofessionnel des salariés handicapés insuffisant et la quasi-absence de mobilité externe vers l'emploi dit "classique", alors que celle-ci constitue l'un des objectifs du secteur adapté. Des propositions ont été formulées par la mission afin de "consolider l'efficacité sociale" du dispositif tout en lui donnant une "définition claire et univoque".

[En savoir plus](#)

### → **Signature de l'accord sur l'emploi accompagné**

Mme Myriam El Khomri, ministre du travail, et Ségolène Neuville, secrétaire d'état en charge du handicap, ont signé le 21 mars 2017, une convention avec le président du FIPHFP, M. Dominique Perriot, la présidente de l'Agefiph, Mme Anne Balthazar et le président du Collectif France emploi accompagné, M. Jacques Ravaut. L'emploi accompagné vise à favoriser l'accès et le maintien en milieu professionnel ordinaire, par un soutien des personnes handicapées et de leurs employeurs à la fois souple, adapté à leurs besoins et mobilisable à tout moment du parcours. La signature de cette nouvelle convention devrait "permettre de mettre en oeuvre, en France, ce concept novateur, qui a fait la preuve de son efficacité dans de nombreux pays européens", explique un communiqué du gouvernement publié le 20 mars.

[En savoir plus](#)

## → Une réponse accompagnée pour tous, 90 départements engagés

A la suite des recommandations de Denis Piveteau dans son rapport Zéro sans solution, remis en juin 2014, le gouvernement a confié à Marie-Sophie Desaulle la mission de déployer, sur le territoire national, le dispositif "Une réponse accompagnée pour tous", dont le cadre juridique a été posé par l'article 89 de la loi de modernisation de notre système de santé. Sa généralisation doit intervenir au plus tard le 1er janvier 2018. 90 territoires départementaux se sont d'ores et déjà engagés dans ce déploiement (24 départements en 2015 et 66 en 2017). La démarche "Une réponse accompagnée pour tous" est organisée en quatre axes :

- Axe 1 : Dispositif d'orientation permanent, piloté par la CNSA.
- Axe 2 : Réponse territorialisée, piloté par le Secrétariat général des ministères chargés des affaires sociales (SGMAS).
- Axe 3 : Dynamique d'accompagnement par les pairs, piloté par le Secrétariat général du Comité interministériel du handicap (SGCIH).
- Axe 4 : Conduite du changement, piloté par la Direction générale de la cohésion sociale (DGCS).

[En savoir plus](#)

## → Le dispositif d'orientation permanent

Le dispositif d'orientation permanent pose le principe de double orientation formulée par la MDPH avec l'objectif que chaque personne en situation de handicap puisse se voir proposer, avec son accord, en plus d'une orientation-cible, une réponse alternative construite en fonction des possibilités et des disponibilités de l'offre locale. Cette réponse alternative est formalisée dans un plan d'accompagnement global (PAG).

Ce dispositif ouvre en effet la possibilité pour toute personne de demander l'élaboration d'un PAG par l'équipe pluridisciplinaire d'évaluation.

Le décret n°2017-137 du 7 février 2017 définit les informations qui doivent être transmises aux MDPH par les ARS, les services de l'état et les collectivités territoriales, en vue de l'élaboration des PAG.

[En savoir plus](#)

## → Guide Handicap et innovation RH



L'Agefiph en partenariat avec le magazine Liaisons Sociales donne la parole à des responsables RH et des dirigeants d'entreprises ayant dû se saisir de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés pour explorer de nouvelles pratiques managériales.

[En savoir plus](#)

## → Personnes handicapées : annonce de nouvelles mesures de simplification



Dans le cadre du "choc de simplification", 60 nouvelles mesures sont lancées dont 11 concernent les personnes handicapées.

- Mieux informer et accompagner les jeunes lycéens en situation de handicap dans leur choix d'orientation post bac et tout au long du parcours.

- Promouvoir le contrat de rééducation professionnelle en entreprise (CRPE) et simplifier ses conditions de mobilisation.
- Optimiser les échanges d'information entre les acteurs locaux de l'emploi (MDPH, Cap emploi, Pôle emploi, Missions locales).
- Rédiger en langage Facile à lire et à comprendre (FALC) l'exposé des motifs des projets et propositions de loi.
- Rendre effectifs les nouveaux droits des personnes handicapées en matière d'accessibilité aux services téléphonique et Internet.
- Soutenir les technologies d'accessibilité numérique à destination des personnes handicapées.
- Lever les obstacles juridiques au montage de projets d'habitat inclusif.
- Mieux repérer les besoins des aidants de personnes en situation de handicap.
- Renforcer le partenariat entre les intervenants sociaux, médico-sociaux, sanitaires et les professionnels de santé pour améliorer le parcours de soins des personnes handicapées.
- Mieux prendre en compte la situation des personnes atteintes d'un handicap lourd et durable pour accompagner leur accès à la retraite anticipée.
- Supprimer la barrière d'âge de 75 ans pour le bénéfice de la prestation de compensation du handicap (PCH) dans le cas des personnes qui y étaient éligibles avant 60 ans.

[En savoir plus](#)

### **Pour aller plus loin...**

---

- **Etat des lieux de l'offre de formation professionnelle continue 2015-2016**



Cette publication est un état des lieux de l'offre de formation professionnelle continue mise en oeuvre par la Région des Pays de la Loire au titre de la campagne 2015-2016

Plus d'informations : [www.orientation-paysdelaloire.fr](http://www.orientation-paysdelaloire.fr)

- **Rapport présenté à la Secrétaire d'état chargée des personnes handicapées et de la lutte contre l'exclusion sur le devenir professionnel des personnes autistes**

Joseph Schovanec - Mars 2017

Lire le rapport : <http://social-sante.gouv.fr>

---

## **Actualités législatives et réglementaires**

### **→ Décret n°2017-122 du 1er février 2017 relatif à la réforme des minima sociaux**

Le décret n°2017-122 du 1er février 2017 simplifie les modalités de demande et de calcul du revenu de solidarité active (RSA). Il prévoit que le montant de l'allocation fait l'objet d'un réexamen de manière trimestrielle et n'est pas modifié dans l'intervalle, sauf dans certaines hypothèses telles qu'une séparation. Il permet également d'effectuer une demande de RSA par téléservice auprès des organismes de sécurité sociale chargés du versement de la prestation.

[En savoir plus](#)

**→ Décret n°2017-473 du 3 avril 2017 modifiant le décret n°2016-1899 relatif à la mise en oeuvre du dispositif d'emploi accompagné et au financement du compte personnel de formation des travailleurs handicapés**

Le décret modifie le cahier des charges du dispositif d'emploi accompagné fixé par le décret n°2016-1899 du 27 décembre 2016. Il précise le champ des établissements et services médico-sociaux susceptibles d'être gestionnaires d'un dispositif d'emploi accompagné. Il précise également que le dispositif d'emploi accompagné doit prévoir quatre types d'activités et de prestations de soutien à l'insertion professionnelle et de prestations d'accompagnement à l'emploi.

[En savoir plus](#)

**→ Décret n°2017-488 du 6 avril 2017 relatif aux modalités de délivrance de la carte mobilité inclusion**

Depuis le 1er janvier 2017, la carte mobilité inclusion, qui se substitue aux cartes d'invalidité, de priorité et de stationnement, est délivrée par le président du conseil départemental. Afin de maintenir le même régime de délivrance que celui antérieurement applicable aux cartes d'invalidité et de priorité, le présent décret a pour objet de prévoir que le silence opposé à une demande vaut décision de rejet à l'issue d'un délai de quatre mois.

[En savoir plus](#)

---

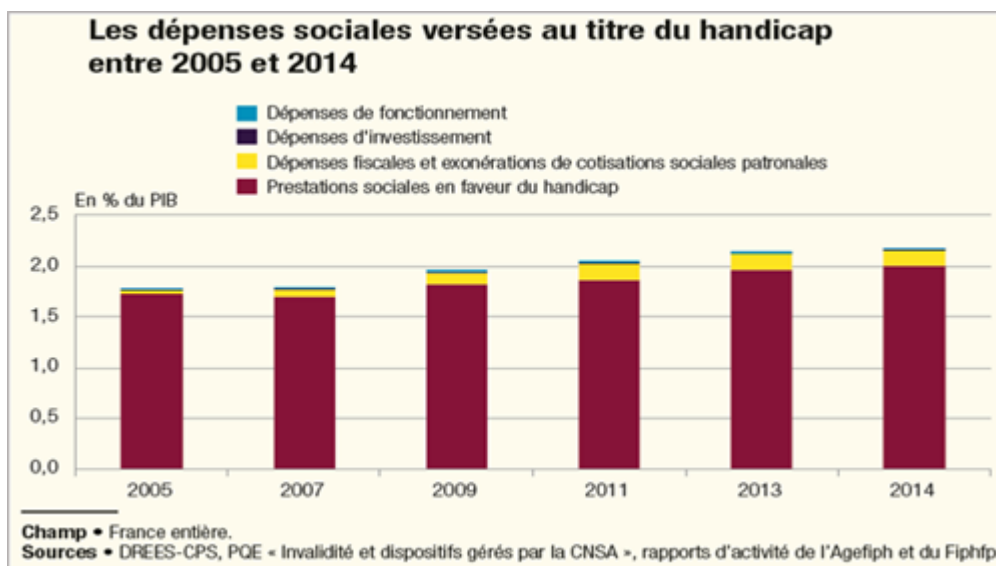
## **Le point en chiffres**

**→ Les dépenses en faveur des personnes handicapées ont progressé de 13,5 milliards d'euros de 2005 à 2014**

"L'effort social consenti en faveur des personnes handicapées s'élève à 46,6 milliards d'euros en 2014, soit 2,2 % du produit intérieur brut (PIB). Cet effort passe avant tout par le système de protection sociale : les différentes prestations sociales versées au titre du handicap représentent 42,7 milliards d'euros en 2014. Les avantages fiscaux et sociaux en sus s'élèvent, quant à eux, à 3,4 milliards d'euros en 2014.

Depuis le tournant de la loi pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées en 2005, cet effort social a progressé en moyenne de 2,4 % par an en euros constants, principalement porté par le développement des prestations sociales.

Cette hausse a été notamment portée par la montée en charge de la prestation de compensation du handicap, la réforme des prestations en faveur des enfants handicapés et la revalorisation de l'allocation adulte handicapé."



Source : Drees, Etudes et résultats, n°999, Mars 2017 "Les dépenses en faveur des personnes handicapées ont progressé de 13,5 milliards d'euros de 2005 à 2014"  
[drees.social-sante.gouv.fr](http://drees.social-sante.gouv.fr)

#### A suivre ...

● **Comment les structures d'insertion par l'activité économique concilient-elles leur mission d'accompagnement et leur activité ?** Dares - Document d'études n°205  
 En savoir plus : <http://dares.travail-emploi.gouv.fr/dares-etudes-et-statistiques/etudes-et-syntheses/documents-d-etudes/article/les-structures-de-l-insertion-par-l-activite-economique-adaptent-elles-l>

Afin d'accéder à l'espace privé du site [www.prith-paysdelaloire.org](http://www.prith-paysdelaloire.org), veuillez vous adresser à la coordination du PRITH en envoyant un mail à [c-foucher@practhis.asso.fr](mailto:c-foucher@practhis.asso.fr) pour obtenir un identifiant et un mot de passe.

[www.prith-paysdelaloire.org](http://www.prith-paysdelaloire.org)



[contact.prithpdl@practhis.asso.fr](mailto:contact.prithpdl@practhis.asso.fr)

[S'abonner à la newsletter du Prith Pays-de-la-Loire](#) / [Se désabonner](#)